

KPMG Audit

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

MAZARS

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

Compagnie des Eaux de Royan
Société anonyme

**Attestation des Commissaires
aux comptes sur les
informations communiquées
dans le cadre de l'article L.
225-115 4° du code de
commerce relatif au montant
global des rémunérations
versées aux personnes les
mieux rémunérées pour
l'exercice clos le 31 décembre
2014**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2014
Compagnie des Eaux de Royan
Société anonyme
1, avenue de Valombre - 17200 Royan Pontailac

Compagnie des Eaux de Royan
Société anonyme

Siège social : 1, avenue de Valombre - 17200 Royan Pontailac
Capital social : €1 792 000

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 269 304 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce

Paris la Défense et Courbevoie, le 28 mai 2015

Les commissaires aux comptes

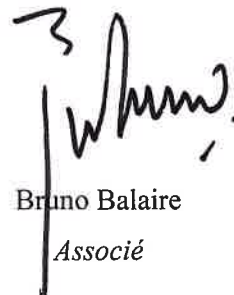
KPMG Audit



Baudouin Griton

Associé

MAZARS



Bruno Balaire

Associé

Etat des rémunérations globales versées aux cinq personnes les mieux rémunérées de la Société

Exercice clos le 31 décembre 2014

Rémunérations de toute nature : **269.304 Euros**

Vaux sur Mer, le 24 février 2015
Certifié exact

R. MORICHON
Président Directeur Général

